

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

Madame HASPOT

Directrice de l'école maternelle Ch. Perrault

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

MM/GG/SG

Hôtel de Ville, le 21 JAN. 2025

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 5 novembre dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Je félicite tout d'abord l'école pour la qualité du Procès-verbal ainsi que pour la richesse des projets menés.

Intervenants municipaux

Les intervenants municipaux, que ce soit pour le sport ou la culture, ne sont pas des personnels obligatoires. Les enseignants sont en effet réputés assurer l'ensemble des enseignements pour leur classe. Cependant, la ville a conscience de la plus-value apportée par ces personnels.

Pour les maternelles, seules les écoles fléchées Programme de réussite éducative sont dotées d'heures d'intervention municipales.

Concernant la culture, le départ en retraite d'un intervenant ne sera effectif que vers la fin de l'année scolaire.

ATSEM

Les collectivités ont aujourd'hui de lourds soucis de recrutement sur ces postes, quelles que soient les missions confiées aux agents par les collectivités.

Certains jours, jusqu'à 55 agents sont absents pour des motifs toujours justifiés (postes non pourvus, maladie, formation, garde enfant malade, ...) Les agents présents doivent donc être répartis entre les différentes écoles afin de permettre un service le moins dégradé possible.

J'ai bien conscience de la difficulté à accepter cette répartition des forces en présence mais il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM. Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

Travaux

Tous les travaux prévus sur l'école au budget 2024 ont été effectués. Les travaux évoqués avec la directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2025.

Concernant des demandes particulières :

- Cour de récréation : une reprise du sol est prévue selon les températures.
- Garage à trottinettes : cela n'est pas prévu dans l'école pour le moment.
- Stickers pour les fenêtres de la classe à l'étage : les classes disposent déjà de stores. Quelques affichages de dessins pourraient être envisagés.
- Réglage des pressoirs dans les sanitaires pour les petites sections : un passage des équipes sera effectué pour vérification.
- L'attention des Espaces verts, qui entretiennent les abords de l'école, a été attirée sur les déchets retrouvés autour de l'école et dans le parc public.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du procès-verbal puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martine Mayet', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with several overlapping loops and lines.

Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme HAMZA, Elue au Conseil d'école